

Exercice n°10

1. Le taux d'imposition au Maroc est inférieur à celui français (21,8% en 2006 contre 27,8% en France la même année). Mais en valeur absolue, l'impôt en France est d'un montant très supérieur à ce que rapporte l'impôt au Maroc.
2. Plusieurs limites :
 - système moins redistributif (primat de la fiscalité indirecte) ;
 - trop d'exonérations et de dérogations (dépenses fiscales importantes) ;
 - système complexe et peu simplifié ;
 - fraude fiscale, secteur informel vivant en dehors de tout contrôle ; etc.